

DEPARTEMENT DE L'OISE

MAIRIE DE VENDEUIL-CAPLY

60120

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

TEL : 03.44.80.16.62

mairie.vend.cap@wanadoo.fr

CANTON DE ST-JUST-EN-CHAUSSEE

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE **ENGAGEMENT**

Entre les soussignés : Mme

Demeurant Vendeuil-Caply

Désigné « l'utilisateur de la Salle » qui reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle polyvalente de VENDEUIL-CAPLY et qui s'engage à s'y conformer.

ET:

Mr VAN ACKER Marc, Maire de la Commune de Vendeuil-Caply agissant en cette qualité et autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Mars 2025.

Il a été convenu ce qui suit :

La commune de Vendeuil-Caply mettra du 15 mars au 16 mars 2025.

La Salle (200 m2) + la cuisine à la disposition de Mme

ce, moyennant la somme acceptée de : 250.00 €

L'utilisateur s'engage à respecter la salle et son équipement. Il les laissera propres, rangés et en bon état en fin de location.

- Une caution de : 500.00 € par chèque bancaire, sera demandée à la remise des clefs. Le chèque vous sera retourné s'il n'y a pas de problème.

- L'utilisateur s'engage à régler tous les frais directs et indirects relatifs aux vols et dégâts constatés lors de la restitution des clefs.

Une attestation d'assurance pour la location de la salle sera demandée lors de la réservation

Le règlement de la location se fera à raison de :

- 50% à la réservation, soit une somme de 100.00 qui restera acquise à la commune de Vendeuil-Caply en cas d'annulation de ce contrat.

- 50% à la remise des clefs, impérativement, soit une somme de : 150.00 €

Fait à Vendeuil-Caply, le 14/03/2025,
Le responsable,

LE LOCATAIRE
(signature précédée de la mention
manuscrite «lu et approuvé»).